

Fraternités Monastiques de Jérusalem

L'année liturgique & co



**Commission Liturgie
2011-2018
volume 4**

Sanctoral

I - Lectionnaire sanctoral

La question principale est celle de l'usage du Lectionnaire sanctoral. Nous y répondons par un retour sur les principes pour l'usage du Lectionnaire sanctoral et par des orientations précises pour leur mise en application.

1. Principes pour l'usage du Lectionnaire sanctoral

L'usage du Lectionnaire sanctoral dans nos Fraternités se fonde sur les principes énoncés en introduction du Lectionnaire sanctoral et dans la Présentation générale du Missel romain dans sa nouvelle version de l'année 2002.

On lit ainsi dans l'introduction du Lectionnaire sanctoral:

« Pour assurer d'une manière indiscutable la prééminence du cycle du Seigneur sur les célébrations des saints et prévenir leur prolifération éventuelle, il a été établi que seules les solennités et les fêtes comportaient : l'usage intégral de leurs formulaires respectifs (prières et lectures). Pour une mémoire obligatoire, on n'est tenu qu'à la prière d'ouverture et aux rares lectures où il est fait expressément mention du saint (tels Barnabé ou Marie Madeleine). L'usage du lectionnaire ferial constitue donc la règle, spécialement au temps pascal, durant le Carême ou l'Avent et au temps de Noël. En dehors de ces temps majeurs, on aimera à se reporter aux lectures du sanctoral pour les mémoires des saints les plus marquants et de ceux qui sont populaires, car l'assemblée attend quelque allusion à leur message dans l'homélie. On n'oubliera pas non plus que la lecture continue de la Bible n'est véritablement éclairante que pour des fidèles qui participent à peu près quotidiennement à l'Eucharistie et peuvent ainsi rattacher la lecture du jour à celle de la veille pour en saisir le fil. Dans une assemblée moins homogène, les lectures appropriées à la fête d'un saint seront souvent plus fructueuses. » (voir texte complet en annexe 1).

De même, la Présentation générale du Missel romain dans sa nouvelle version de l'année 2002 s'exprime en ces termes:

« S'il célèbre avec peuple, le prêtre veillera à ne pas omettre trop souvent et sans motif suffisant les lectures assignées pour chaque jour au Lectionnaire ferial, car l'Église désire que la table de la parole de Dieu soit offerte aux fidèles dans sa plus grande richesse (n.355).

Deux lectures sont assignées aux fêtes. Mais si la fête est élevée, selon les normes, au degré de solennité, on en ajoute une troisième prise au commun. Aux mémoires des saints, à moins qu'ils n'aient des lectures propres, on lit habituellement les lectures assignées à la férie. Dans certains cas, on propose des lectures appropriées, c'est-à-dire qui mettent en lumière un aspect particulier de la vie spirituelle ou de l'activité du saint. On n'imposera pas l'usage de ces lectures, sauf si une raison pastorale y invitait vraiment (n.357).

Le Lectionnaire ferial propose des lectures pour chaque jour de la semaine pendant toute l'année. Ce sont donc ces lectures qu'on prendra le plus souvent, les jours auxquels elles sont assignées, à moins qu'il n'y ait ce jour-là une solennité ou une fête, ou une mémoire avec des lectures propres du Nouveau Testament, c'est-à-dire où l'on trouve mention du saint célébré. Mais si la lecture continue de la semaine est interrompue à cause d'une solennité, d'une fête

ou de quelque célébration particulière, il sera permis au prêtre, en considérant l'organisation des lectures de toute la semaine, ou bien de réunir aux autres les passages qu'il devra omettre, ou bien de décider quels textes doivent l'emporter sur d'autres (n.358). »

À ces principes s'ajoute la recommandation faite par f. Pierre-Marie dans le document *La liturgie et nos liturgies* de mars 2009:

« (...) Ainsi nos icônes, nos grandes croix byzantines, le chant des litanies des saints, les Trisagion, la dimension eschatologique de nos liturgies, les célébrations du sanctoral (n'en abusons pas quand même, car les lectures du jour ont aussi leur importance) : tout cela nous conduit à célébrer avec l'Église du ciel » (p. 23).

« Si, dans leur globalité, les règles de la célébration eucharistique sont fermement établies (en en précisant attitudes et gestes, et en interdisant de gloser sur les textes du canon), le célébrant garde aussi toute une latitude : de choisir par exemple (sauf les dimanches et les jours de fête) entre les textes du jour ou du sanctoral ; de prendre pour les prières, voire pour les lectures, telle ou telle 'messe votive' ou 'pour intentions ou circonstances diverses'... » (p.65).

Nous devons aussi prendre en compte la tradition qui s'est peu à peu constituée depuis plus de 35 ans dans nos Fraternités.

2. Mise en application

a) **Avec toute l'Église latine**, pour les solennités, les fêtes et les mémoires avec lectures obligatoires, nous utilisons les textes propres.

Les mémoires avec lectures propres obligatoires sont : S. Timothée et Tite, S. Barnabé, Le Cœur Immaculé de Marie, Ste Marie Madeleine, Ste Marthe, Martyre de saint Jean-Baptiste, Notre-Dame des Douleurs, Saints Anges Gardiens.

Aux solennités et fêtes du calendrier universel de l'Église catholique latine, nous devons ajouter

- les solennités et les fêtes de l'Église locale (diocèse, pays, continent)
- la dédicace de la Cathédrale de notre diocèse (fête)
- la dédicace de notre propre église (solennité)

b) Dans un souci d'unification de notre vie liturgique et de notre vie consacrée, nous soulignons la mémoire des **saints mentionnés dans nos Constitutions** en prenant les textes propres.

Saints mentionnés dans nos Constitutions :

- 1- Saint Basile
- 2- Saint Martin de Tours
- 3- Saint Benoît
- 4- Saint François d'Assise
- 5- Sainte Claire
- 6- Saint Dominique
- 7- Sainte Catherine de Sienne (mentionnée dans les Constitutions des sœurs et patronne des familiers/ères)
- 8- Sainte Thérèse d'Avila
- 9- Bienheureux Charles de Jésus

L'importance de la figure de frère Charles dans notre histoire et notre charisme est telle que nous prenons les textes de sa mémoire, même si cette mémoire tombe pendant le temps de l'Avent.

Notons que plusieurs saints sont aussi explicitement mentionnés dans notre *Livre de Vie* :

- Saint Abraham (n. 56)
- Saint Jacob (n. 64)
- Saint David (n. 54)
- Saint Élie (n. 63)
- Saint Jean-Baptiste (n. 63)
- Saint Antoine (n. 57)
- Saint Benoît (n. 34, 38, 125, 166)
- Saint Basile (n. 46, 166)
- Saint Dominique (n. 166)
- Saint Bruno (n. 167)
- Bienheureux Charles de Jésus (n. 167)

Tous sont nommés sur nos feuilles de références liturgiques mais, parmi ceux qui ne sont pas dans nos Constitutions, nous ne soulignons, par l'usage de lectures propres, que la fête de deux d'entre eux qui ont été retenus comme figures marquantes de la vie monastique:

- 10- Saint Élie (n. 63)
- 11- Saint Antoine (n. 57).

Ces 11 dates sont référencées dans le calendrier liturgique modèle comme : M.J. (Mémoires propres de *Jérusalem*)

Note : nous empruntons la tradition de faire mémoire de patriarches et prophètes du Premier Testament à l'Orient chrétien. Le calendrier orthodoxe russe par exemple fait mémoire d'Abraham, Joseph, David, Élie, etc. La mémoire d'Abraham se trouve dans le calendrier liturgique du patriarcat latin de Jérusalem et des diocèses catholiques d'Afrique du Nord.

c) Plusieurs **autres fêtes** sont traditionnellement soulignées par l'usage du Sanctoral dans nos Fraternités, mais sans que cet usage soit à considérer comme obligatoire. Il appartient à chaque Fraternité de discerner ce qui conviendra le mieux pour le bien des frères et sœurs et des fidèles. Voici la liste de ces fêtes *ad libitum* :

- Notre Dame de Lourdes (11 février, obligatoire en France)
- Saint Cyrille, moine, et Méthode, évêque (14 février, obligatoire en Europe)
- Saint Joseph, patron des travailleurs (1^{er} mai)
- Cœur immaculé de Marie (variable)
- Saint Anne et Saint Joachim (26 juillet, solennité (Sainte Anne) au Canada)
- Notre Dame du Mont Carmel (16 juillet)
- Sainte Thérèse Bénédicte de la Croix (Édith Stein) (9 août, obligatoire en Europe)
- Saint Bernard (20 août)
- La Vierge Marie Reine (22 août)
- Saint Augustin (28 août)

Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus (1^{er} octobre, obligatoire en France)
 Saint Bruno (6 octobre)
 Notre Dame du Rosaire (7 octobre)
 Le Saint bon larron (12 octobre)
 Dédicace des basiliques de S. Pierre et S. Paul (18 novembre)
 Présentation de la Vierge Marie au temple de Jérusalem (21 novembre)
 Saint Jean de la Croix (14 décembre, pendant l'Avent).

Ces dates sont référencées dans le calendrier liturgique modèle comme M.J.f. (Mémoires propres facultatives de *Jérusalem*)

Certains voudront aussi marquer les fêtes de trois Pères de l'Église d'Occident et trois Pères de l'Église d'Orient :

Augustin
 Ambroise (pendant l'Avent)
 Jérôme
 Athanase
 Jean Chrysostome
 Grégoire de Nazianze.

Le calendrier modèle ci-joint (celui de Saint Gervais) permettra à chaque Fraternité d'insérer ses choix propres.

II - Autres choix liturgiques marquant les fêtes et les solennités

La question touche aussi d'autres choix liturgiques : Gloria, illumination de la menorah aux offices, triple Alléluia...

1. Le chant du Gloria

La Présentation générale du Missel romain dans sa nouvelle version de l'année 2002 nous donne pour le Gloria une réponse précise : « *On chante le Gloria le dimanche en dehors de l'Avent et du Carême, aux solennités et aux fêtes, ou encore dans des célébrations particulières plus solennelles* ».

Il n'a donc pas à être chanté lors de la mémoire des saints de nos Constitutions.

2. Luminaires et triple alléluia

Un luminaire (menorah, cierge(s) d'autel, cierges près de l'autel) est allumé dès l'office des laudes pour souligner :

- Les dimanches et solennités
- Les fêtes
- Les mémoires des 11 saints de nos Constitutions et du *Livre de Vie*.

Ce geste est doublé par le chant du triple Alléluia – en dehors du Carême – à la fin des laudes et des premières et deuxième vêpres lorsqu'elles ne sont pas suivies de la messe du jour.

Certaines Fraternités distinguent :

- Pour les solennités : la lumière est bénie et la céroféraire monte dans le chœur pour allumer le luminaire.
- Pour les fêtes et mémoires : le luminaire est allumé dès l'oraison du matin, sans bénédiction.

On ne mentionne pas ici les rites propres à la Semaine sainte.

3. Encens

L'encensement aux Laudes – pendant le psaume invitational ou l'hymne – est recommandé seulement pour les solennités.

4. Oraisons

Pour les solennités, les fêtes et les mémoires des 11 saints de nos Constitutions et du *Livre de Vie*, nous utilisons les oraisons du Sanctoral pour les offices et pour l'Eucharistie.

Pour les autres mémoires, le choix est à la discrétion du prêtre qui proclame les oraisons.

5. Vigiles et premières vêpres

Certaines solennités et fêtes peuvent comprendre le chant des Vigiles ou le chant de premières Vêpres. Ce choix appartient à chaque Fraternité.

Pendant les jours qui précèdent ou suivent des solennités n'ayant pas une octave liturgique obligatoire (comme Noël, Pâques) ou une férie obligatoire (comme Noël, Épiphanie), il est possible de choisir des hymnes et des antiennes propres à cette solennité (Présentation, Toussaint...) Ce choix appartient à chaque Fraternité.

Annexe 1

Lectionnaire Sanctoral

Présentation

Cet ouvrage termine la série des lectionnaires utilisés pour la célébration de la messe et des sacrements.

Ce nouveau lectionnaire pour la célébration des saints et circonstances diverses complète et modifie l'ouvrage publié en 1973.

Les adjonctions tiennent compte de l'édition *altera typica* de l'*Ordo lectionum missae* publié en 1981.

Les modifications concernent les lectures et les psaumes. La traduction ici utilisée est celle du Psautier, version œcuménique – texte liturgique, et de la Bible, traduction officielle de la liturgie.

Le présent lectionnaire contient trois séries de lectures. La première concerne les fêtes ou les mémoires des saints, la seconde est destinée aux Messes célébrées en des circonstances diverses, la troisième est relative à des Messes qui se rattachent à des dévotions particulières.

Les lectures des Saints

Dans son développement progressif, de S. Pie X à Paul VI, la réforme liturgique a tendu à restaurer la préséance du dimanche et du cycle du Seigneur sur les fêtes des saints, dont la méconnaissance s'était accentuée depuis le milieu du XVII^e siècle. La Constitution du Concile Vatican II sur la liturgie et les documents qui l'ont mise en œuvre ont assuré cette primauté, en centrant tout le culte sur la célébration du mystère pascal. Mais le culte des saints, maintenu en de justes limites, n'est pas étranger à celui de la Pâque. C'est, en effet, la Pâque du Seigneur plus que la réussite de la vie d'un chrétien que célèbre une fête de saint. La sainteté n'est-elle pas le fruit de la rédemption, le resplendissement du Christ vivant à travers le visage d'un homme ou d'une femme, le témoignage tangible de sa victoire sur le mal ? Célébrant les mémoires des martyrs et des autres saints, l'Église a conscience de proclamer le mystère pascal en ces baptisés qui ont souffert avec le Christ et sont glorifiés avec lui. Elle propose, en même temps, leurs exemples à tous ses fils et obtient par leurs mérites la bénédiction du Seigneur (Cf. Constitution dogmatique *Sacrosanctum Concilium* du Concile Vatican II sur la divine liturgie, n° 104).

C'est à travers la lecture de la parole de Dieu qu'on pénètre le mieux dans l'âme du saint dont on célèbre la fête. Parfois il a découvert dans telle page de la Bible la lumière qui devait guider sa vie, et il est normal que cette page soit lue au jour de son anniversaire. Pour tous, les lectures proposées dessinent en traits plus vifs la nature de leur mission et l'ampleur de la grâce qu'ils ont reçue. Telle est la raison pour laquelle le lectionnaire attribue des lectures propres pour chacune des fêtes ou des mémoires inscrites au Calendrier romain général ou à celui des divers pays francophones. On trouve ensuite, au Commun, un choix des lectures qui semblent le mieux convenir pour chacune des diverses catégories de saints (martyrs, pasteurs, religieux, laïcs). C'est là qu'on pourra puiser, en particulier, pour les fêtes des saints locaux, patrons de paroisses ou titulaires d'églises, dont le souvenir doit se perpétuer dans le peuple confié à leur protection. Pour assurer d'une manière indiscutable la prééminence du cycle du Seigneur sur les célébrations des saints et prévenir leur prolifération éventuelle, il a été établi que seules les solennités et les fêtes comportaient l'usage intégral de leurs formulaires respectifs (prières et lectures). Pour une mémoire obligatoire, on n'est tenu qu'à la prière d'ouverture et aux rares lectures où il est fait expressément mention du saint (tels Barnabé ou Marie Madeleine). L'usage du lectionnaire ferial constitue donc la règle, spécialement au temps pascal, durant le Carême ou l'avent et au temps de Noël. En dehors de ces temps majeurs, on aimera à se reporter aux lectures du sanctoral pour les mémoires des saints les plus marquants et de ceux qui sont populaires, car l'assemblée attend quelque allusion à leur message dans l'homélie. On n'oubliera pas non plus que la lecture continue de la Bible n'est véritablement éclairante que pour des

fidèles qui participent à peu près quotidiennement à l'Eucharistie et peuvent ainsi rattacher la lecture du jour à celle de la veille pour en saisir le fil. Dans une assemblée moins homogène, les lectures appropriées à la fête d'un saint seront souvent plus fructueuses.

Les lectures pour des circonstances diverses

Les lectures des Messes pour des circonstances diverses rejoignent le chrétien inséré dans l'Église et dans le monde, en solidarité avec tous, portant en lui les questions et les appels que suscitent les événements proches ou lointains, les besoins permanents ou occasionnels. Les quarante-six Messes, dans lesquelles s'insère la lecture de la parole de Dieu, se répartissent selon le schéma fondamental des intentions de la Prière universelle : la vie de l'Église et du monde, la souffrance des hommes, les besoins propres de l'assemblée qui célèbre.

Certaines de ces Messes prennent normalement place à des jours où l'attention priante des fidèles est sollicitée sur un problème majeur, et leurs lectures peuvent aider à la réflexion en dehors même de l'action liturgique. Il en va ainsi des journées pour l'Unité des chrétiens et pour l'Évangélisation des peuples, pour la Paix et la Justice. La célébration communautaire de la pénitence pourra s'organiser autour des lectures de la Messe pour la Réconciliation. Il en va de même pour un rassemblement de malades et d'handicapés, pour une réunion relative aux migrants ou à la faim dans le monde.

L'édition française du Missel a mis en tête, hors série, la Messe pour rendre grâce, soulignant ainsi que, dans la prière, la louange doit toujours précéder la supplication. Les lectures qui l'accompagnent invitent le chrétien à confesser la miséricorde de Dieu avant de lui présenter les besoins de l'homme.

Les lectures des Messes votives

Les Messes votives ne sont pas liées à l'accomplissement d'un vœu, comme pourrait le suggérer leur titre, mais elles veulent satisfaire la dévotion des chrétiens relative à un aspect particulier du mystère du Christ ou du culte des saints. Certaines d'entre elles offrent la possibilité de célébrer dans un cadre plus restreint des fêtes supprimées dans le Calendrier romain général, tels les saints Noms de Jésus et de Marie ou le Précieux Sang. On y trouve aussi la Messe de la Vierge Marie Mère de l'Église, dont la mémoire a été inscrite dans plusieurs calendriers particuliers. D'autres, comme les Messes du Saint-Sacrement et du Sacré-Cœur, offrent des textes alternatifs, aptes à compléter ceux du Propre du temps. Les lectures qui les accompagnent ajoutent un ensemble de péricopes suggestives au corpus déjà riche du Temporal et du Sanctoral.

Annexe 2

Présentation générale du Missel Romain 3^e édition typique 2002 – pp 134-135

I — CHOIX DE LA MESSE

355. S'il célèbre avec le peuple, le prêtre veillera à ne pas omettre trop souvent et sans motif suffisant les lectures assignées pour chaque jour au Lectionnaire férial, car l'Église désire que la table de la parole de Dieu soit offerte aux fidèles dans sa plus grande richesse.

Pour la même raison, il ne prendra pas trop souvent les messes des défunts, car toutes les messes sont offertes aussi bien pour les vivants que pour les morts et chaque prière eucharistique comporte la mémoire des défunts.

Là où les fidèles sont attachés aux mémoires facultatives de la bienheureuse Vierge Marie ou des saints, il satisfera leur légitime piété.

Puisqu'il est permis de choisir entre une mémoire marquée au calendrier général et une mémoire insérée dans le calendrier diocésain ou religieux, on préférera, toutes choses égales d'ailleurs et conformément à la Tradition, la mémoire particulière.

II — CHOIX DES PARTIES DE LA MESSE

356. Pour choisir les textes des différentes parties de la messe, aussi bien du temps que des saints, on observera les normes suivantes.

Les lectures

357. Trois lectures sont assignées aux dimanches et solennités : le Prophète, l'Apôtre et l'Évangile, qui font comprendre au peuple chrétien la continuité de l'œuvre du salut, selon l'admirable plan de Dieu. Ces lectures doivent être strictement utilisées. Au Temps pascal, selon la tradition de l'Église, la première lecture est tirée des Actes des Apôtres et non de l'Ancien Testament.

Deux lectures sont assignées aux fêtes. Mais si la fête est élevée, selon les normes, au degré de solennité, on en ajoute une troisième prise au commun.

Aux mémoires des saints, à moins qu'ils n'aient des lectures propres, on lit habituellement les lectures assignées à la férie. Dans certains cas, on propose des lectures appropriées, c'est-à-dire qui mettent en lumière un aspect particulier de la vie spirituelle ou de l'activité du saint. On n'imposera pas l'usage de ces lectures, sauf si une raison pastorale y invitait vraiment.

358. Le Lectionnaire férial propose des lectures pour chaque jour de la semaine pendant toute l'année. Ce sont donc ces lectures qu'on prendra le plus souvent, les jours auxquels elles sont assignées, à moins qu'il n'y ait ce jour-là une solennité ou une fête, ou une mémoire avec des lectures propres du Nouveau Testament, c'est-à-dire où l'on trouve mention du saint célébré.

Mais si la lecture continue de la semaine est interrompue à cause d'une solennité, d'une fête ou de quelque célébration particulière, il sera permis au prêtre, en considérant l'organisation des lectures de toute la semaine, ou bien de réunir aux autres les passages qu'il devra omettre, ou bien de décider quels textes doivent l'emporter sur d'autres.

Dans les messes pour des groupes particuliers, il est permis au prêtre de lire des textes mieux adaptés à la célébration particulière, pourvu qu'on les choisisse dans un Lectionnaire approuvé.

Le geste du serviteur dans la liturgie du Jeudi Saint

I - Bref historique général

Si chaque dimanche, dès la génération apostolique, les chrétiens faisaient mémoire de la Résurrection du Christ, ce n'est qu'à partir du II^e siècle que l'Église naissante a commencé de célébrer annuellement une fête spécifiquement chrétienne de Pâques, le dimanche suivant la Pâque juive.

Quant au « Triduum pascal », tel que nous le connaissons aujourd'hui, il est intéressant de noter que l'expression elle-même n'est pas antérieure au début du XX^e siècle, même si les « fêtes pascales » (*paschalis festivitas*) ont pu s'échelonner sur trois jours (vendredi, samedi, dimanche) à partir du IV^e siècle, pour revivre avec le Christ le « *sacratissimum triduum crucifixi, sepulti et resuscitati* » (S. Augustin).

Le messe « *in Cena Domini* » du Jeudi Saint est attestée à Jérusalem au IV^e siècle, mais à la même époque et au siècle suivant, l'Église de Rome ne semble pas la connaître. S. Grégoire le Grand au VI^e siècle, n'y fait aucune allusion.

Au VII^e siècle, la situation a évolué. Au Latran, le pape célèbre à midi la messe « *in Cena Domini* » au cours de laquelle il consacre le Saint-Chrême et bénit l'huile des malades et l'huile des catéchumènes. Cette messe de la Sainte Cène ne comporte pas de liturgie de la Parole mais commence avec l'offertoire. En ce jour, mais en dehors de la liturgie, le pape lave les pieds de ses familiers ; de même chaque clerc en fait autant dans sa propre maison.

Le lectionnaire géorgien (X^e-XI^e s.) est le premier témoignage d'un rite du lavement des pieds, avec la lecture de l'évangile de Jn 13, au sein même de la célébration de la Sainte Cène.

Par contre, la liturgie romaine médiévale met toujours l'accent sur l'Eucharistie à la messe « *in Cena Domini* », tandis qu'un rite de lavement des pieds, appelé « *mandatum* » (« commandement ») et présenté comme le grand sacramental de la charité chrétienne, peut être célébré soit aux vêpres du Jeudi Saint, soit à un autre moment, en dehors de la liturgie, quand les clercs vont laver les pieds des pauvres.

Ce n'est que très récemment, au XX^e siècle, avec l'Ordo de 1955, que la messe « en mémoire de la Sainte Cène » retrouva sa place au soir du Jeudi Saint. De plus, pour souligner le lien établi par le Seigneur lui-même entre l'institution de l'Eucharistie et le commandement du service fraternel, le nouvel Ordo proposa de célébrer le « *mandatum* », rite du lavement des pieds, après la liturgie de la Parole de la messe du Jeudi Saint.

Après le Concile de Vatican II, le Missel Romain de 1970 conserve les innovations de 1955 et propose le lavement des pieds par le célébrant à des hommes choisis avant la célébration.

« Après l'homélie, dans laquelle on met en lumière les mystères principaux que célèbre cette Messe, à savoir l'institution de l'Eucharistie et du Sacerdoce, ainsi que le commandement du Seigneur sur la charité fraternelle, on procède au lavement des pieds, là où, pastoralement, il semble bon de le faire. »

Missel Romain, rubrique n°5 du Jeudi Saint

Récemment, depuis 2013, le pape François a estimé que les fidèles, désignés pour le lavement des pieds, pouvaient être hommes ou femmes : lui-même se plaît ainsi à accomplir ce geste vis-à-vis des pauvres, malades ou prisonniers, hommes et femmes de toutes conditions, qu'il visite au cours de la Semaine Sainte.

Le décret *« In Missa in Cena Domini »*, de la Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements, du 6 janvier 2016, entérine ce souhait du Pape (cf. annexe 1).

En conclusion, l'introduction du rite du « mandatum » (lavement des pieds) au sein de la célébration eucharistique du Jeudi Saint est tardif dans la liturgie romaine. Il n'est pas présenté comme obligatoire tel quel ni dans l'Ordo de 1955 ni dans le Missel Romain de 1970.

II - Le « Geste du Serviteur » dans la liturgie du Jeudi Saint à « Jérusalem »

Dès la première célébration du Triduum pascal par les premiers frères de Saint-Gervais en 1976, fr. Pierre-Marie a proposé un « Geste du Serviteur » impliquant toute l'assemblée du Jeudi Saint. Plutôt qu'un lavement des pieds de douze personnes par le célébrant, l'intuition était d'élargir le geste symbolique à l'ensemble des fidèles en leur proposant à tous le lavement des mains.

Il faudrait ici s'arrêter sur l'immense portée du geste de Jésus au cours du dernier repas, que saint Jean d'ailleurs est le seul à relater dans son Évangile (Jn 13,1-20). Nous reportons volontiers le lecteur à l'étude approfondie¹ qu'en a fait notre sœur Claire dans le cadre du STIM sous la direction de Mme Anne-Marie Pelletier, ainsi qu'au numéro spécial de la revue cistercienne *Liturgie* paru en 2010 sur le sujet. L'étude attentive du texte évangélique, ainsi que de ses commentaires patristiques, révèle l'immense richesse du geste original de Jésus.

Très globalement le geste de Jésus a été interprété selon deux perspectives principales et complémentaires : morale (éthique) et sacramentelle. Le Père M.E. Boismard l'exprime ainsi :

« Selon l'interprétation sacramentelle, c'est le fait d'être lavé et purifié par le Christ qui donne participation aux réalités eschatologiques (v. 8) ; selon l'interprétation moralisante, c'est le fait de laver les pieds des autres à l'exemple du Christ, c'est-à-dire de les aimer

¹ https://docs.google.com/file/d/0B6A_wl8g9miXdnFjbzFIMVdNYTg/edit

jusqu'à mourir pour eux, qui assure la béatitude eschatologique. Dans la perspective de la révélation divine, ils sont même complémentaires »

M.E. Boismard, « Le lavement des pieds (Jn 13,1-17) »
dans la *Revue Biblique* 71 (1964), p. 21

Qu'en est-il du « Geste du Serviteur » dans notre liturgie du Jeudi Saint ?

Par le lavement des mains de l'ensemble des fidèles, invités, dans cette démarche libre et personnelle, à être lavés par le Christ, l'intuition des premiers frères a été de privilégier ici la signification « sacramentelle » du geste de Jésus, qui inclut une dimension ecclésiale.

Le geste est accompli par tous les frères, sœurs, prêtres et diacres présents – et non par le seul prêtre présidant l'assemblée –, qui se répartissent dans l'église afin que les fidèles viennent à eux pour être lavés ; une parole accompagne le geste : « *Que le Seigneur vous lave et vous donne sa paix* ». ²

À la fin du geste vis-à-vis des fidèles, les « serviteurs » accomplissent le même geste mutuellement en se lavant les mains les uns aux autres.

À travers l'extrême simplicité de ce qui est ainsi accompli au cœur de la liturgie du Jeudi Saint, ce « Geste du Serviteur » fait communier toute l'assemblée au geste de Jésus lui-même, qui le présente comme condition nécessaire pour avoir part avec lui : « *Si je ne te lave pas, tu n'as pas de part avec moi* », dit-il à Pierre.

On peut ainsi comprendre le geste de Jésus en référence au baptême : « *Le Christ a aimé l'Église et s'est livré pour elle, afin de la sanctifier en la purifiant par le bain d'eau qu'une parole accompagne ; car il voulait se la présenter à lui-même toute resplendissante, sans tache ni ride ni rien de tel, mais sainte et immaculée* » (Ep 5,25-27).

De plus, Jésus lui-même ouvre la signification de son geste à une dimension eucharistique et ecclésiale : en se laissant laver par lui, le Seigneur et le Maître, on entre dans la communion avec lui. Communion dans le partage de sa volonté de salut universel, de sa vie offerte pour la multitude. Communion à sa Pâque. Mais aussi communion des disciples du Seigneur entre eux qui, se mettant mutuellement « *en forme d'esclave* » comme leur Maître (cf. Ph 2), attestent que l'Église ne peut se bâtir autrement qu'en participant à la kénose du Christ. Au nom de l'amour plus fort que la mort.

« C'est un exemple que je vous ai donné afin que vous fassiez vous aussi comme j'ai fait pour vous. En vérité, en vérité je vous le dis, le serviteur n'est pas plus grand que son maître, ni l'envoyé plus grand que celui qui l'a envoyé. Sachant cela, heureux êtes-vous si vous le faites » (13,15-17).

Toute cette richesse théologique et spirituelle est exprimée dans le lavement des mains. Il est vécu par tous les fidèles, non en spectateurs mais dans une participation active et corporelle.

² La Fraternité de Montréal met en valeur le geste du lavement comme un rite d'accueil tout en gardant l'interprétation sacramentelle. La phrase qui accompagne le geste est : « *Que le Seigneur vous accueille dans son amour et vous donne sa paix.* »

Conclusion

De nombreuses communautés³, des groupes de prière, des mouvements ecclésiaux pratiquent volontiers le « *mandatum* » (lavement des pieds ou des mains), lors d'occasions particulières au cours de l'année. De fait, le geste du Christ, inaugurant solennellement sa Pâque en lavant les pieds de ses disciples, est d'une richesse telle qu'il permet de nombreuses adaptations selon les circonstances et les groupes de fidèles, en dehors même de la Sainte Cène du Jeudi Saint.

On peut noter également que notre tradition ainsi exprimée rejoint discrètement le rite du lavement des mains dans la tradition juive du Seder (cf. note en annexe).

On peut enfin ajouter, spirituellement, qu'en vis-à-vis du prêtre célébrant qui, avant chaque prière eucharistique, accomplit le rite du lavement des mains, c'est ici tout le peuple sacerdotal en communion avec le Christ Prêtre, qui se prépare visiblement à la Sainte Cène du Sauveur.

En traduisant le « *mandatum* » dans notre liturgie du Jeudi Saint par le « Geste du Serviteur » (lavement des mains), nos Fraternités ont choisi d'inviter l'ensemble des fidèles présents – et non pas seulement 12 d'entre eux – à communier à l'action du Christ : la démarche personnelle proposée à tous devient, dans sa sobriété même, une expression visible de la foi de l'Église.

En annexes :

- Décret de la Congrégation pour le Culte divin (mars 2016)
- Note sur le lavement des mains dans la célébration de la Pâque juive
- Lettre de fr. Jean-Christophe à une fidèle de Strasbourg

Sources bibliographiques et pour aller plus loin

- A.G. Martimort, *L'Église en prière*, tome VI « la liturgie et le temps
- Revue *Liturgie*, de la Commission francophone cistercienne, H.S. avril 2010 « Le lavement des pieds »
- Y.-M. Blanchard, « Lavement des pieds et pénitence » », *La Maison-Dieu* 1998/2, p. 35-50
- M.E. Boismard, « Le lavement des pieds (Jn 13,1-17) », *Revue Biblique* 71 (1964)

³ La Règle de Saint Benoît prévoit que le Père Abbé lave les mains des hôtes lorsqu'ils viennent au réfectoire (RB 53,12).

Annexe 1

Décret *In Messa in Cena Domini*

de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements

Par le décret *Maxima Redemptionis nostræ mysteria* (30 novembre 1955) la réforme de la Semaine Sainte a donné la faculté, là où pastoralement cela semble bon, de faire le lavement des pieds à douze hommes pendant la Messe de la Cène du Seigneur, après la lecture de l'Évangile selon saint Jean, comme pour exprimer d'une manière représentative l'humilité et l'amour du Christ envers ses disciples.

Ce rite, dans la liturgie romaine, a été transmis sous le nom de *Mandatum* du Seigneur sur la charité fraternelle suivant les paroles de Jésus (cf. *Jn* 13,34) qui sont chantées comme antienne durant la célébration.

En accomplissant ce rite, les évêques et les prêtres sont invités à se conformer intimement au Christ, qui « *n'est pas venu pour être servi, mais pour servir* » (*Mt* 20,28) et, poussé par un amour qui va « *jusqu'au bout* » (*Jn* 13,1), donner sa vie pour le salut de tout le genre humain.

Pour manifester ce sens plénier du rite à ceux qui participent, il a paru bon au Souverain Pontife François de changer la norme qu'on lit dans les rubriques du *Missalis Romani* (p. 300 n. 11) : « *Les hommes qui ont été choisis sont conduits ...* », qui doit être changée de la manière suivante : « *Ceux qui ont été choisis parmi le peuple de Dieu sont conduits ...* » (et, par conséquent, aussi dans le *Cæremoniale Episcoporum* au n. 301, alors qu'au n. 299b on lira ainsi : « *des sièges pour ceux qui ont été désignés* »), de manière à ce que les pasteurs puissent choisir un petit groupe de fidèles qui représentent la variété et l'unité de chaque portion du peuple de Dieu. Ce petit groupe peut être composé d'hommes et de femmes et, comme il convient, de jeunes et d'anciens, de personnes en santé ou malades, de clercs, de consacrés et de laïcs.

Cette Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, en vertu des facultés concédées par le Souverain Pontife, introduit ce changement dans les livres liturgiques du Rite Romain, tout en rappelant aux pasteurs leur devoir d'instruire adéquatement aussi bien les fidèles choisis pour ce rite que les autres, afin qu'ils y participent de façon consciente, active et fructueuse.

Nonobstant toute chose contraire.

De la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, le 6 janvier 2016, solennité de l'Épiphanie du Seigneur.

Robert Card. Sarah *Préfet*
+ Arthur Roche *Archevêque Secrétaire*

Annexe 2

Note sur le lavement des mains dans la célébration de la Pâque juive

La Pâque juive est célébrée par une liturgie domestique au cours d'un repas, le « *seder* ». Ce mot signifie « ordre », en référence aux quinze étapes qui le composent. La deuxième étape, « *Ourchatz* », est le lavement des mains de celui qui préside ou de tous les convives, avant de manger en « hors d'œuvre » des herbes vertes ou un autre légume trempé dans de l'eau salée et avant le récit de la sortie d'Égypte. Une cruche d'eau et une cuvette ou un grand bol, particulièrement beau et réservé à cet usage, sont apportés à la personne qui préside, puis, souvent, passés à tous les convives, qui versent de l'eau sur leurs mains ; souvent les enfants présentent la serviette. Mais certaines familles ou communautés aiment se laver les mains les uns des autres, en passant de personne en personne avec le bol, la cruche et la serviette. Lors de la sixième étape, « *Rohtza* », ce rite est répété, avant de manger les autres aliments : la *matsa*, les herbes amères, le *harosset* et un repas festif. Certains professeurs de liturgie dans les séminaires catholiques enseignent que ce rite est à l'origine du lavement des mains du prêtre à la messe au terme de la présentation des dons.

Annexe 3

Lettre de fr. Jean-Christophe

Le 31 mars 2012

Madame,

Votre message m'a bien été transmis et je vous en remercie. Je comprends bien votre attachement au beau geste du Christ Serviteur lavant les pieds de ses disciples, et je le partage.

Toutefois ce geste ne prend toute sa portée que lorsque le célébrant représente symboliquement le Christ au milieu de ses disciples : par exemple dans le cas d'un évêque lavant les pieds de douze de ses prêtres, ou d'un Père abbé par rapport à ses frères moines. Nous pratiquons d'ailleurs nous-mêmes cela, à l'intérieur de certaines de nos communautés. Mais ce geste semble plus difficile à mettre en œuvre dans des assemblées nombreuses et ouvertes à tous. Et qui plus est, dans nos assemblées qui ne sont pas de type paroissial, et donc qui ne forment pas une communauté eucharistique « fixe ».

Je puis donc vous apporter quelques éléments de réflexion qui ont abouti à la transposition que nous faisons lors de la célébration du Jeudi Saint, sans, encore une fois, que cela soit une remise en cause de la pratique du lavement des pieds qui reste souhaitable, lorsqu'elle est possible. Sans non plus que cela veuille absolument justifier ce que nous faisons dont l'appréciation relève, en dernier lieu, de la sensibilité spirituelle de chacun.

Car il ne s'agit pas là d'un rite sacramentel (pour lequel la tradition effectivement est normative), mais d'une « paraliturgie », domaine qui permet et suppose même l'adaptation créative.

Si la liturgie s'enracine dans les gestes et les paroles du Christ, elle n'en est pas en effet un mime. Car si l'on poussait trop cette logique, on arriverait à des résultats curieux : puisque le Christ a partagé le pain et la coupe avec ses douze apôtres, faut-il en déduire que la communion devrait aussi être réservée à douze personnes dans l'assemblée, ou plutôt à douze successeurs des apôtres ?

Il convient, bien sûr, pour éviter un tel fondamentalisme, de revenir aux textes et de les considérer dans leur ensemble : la Cène, dans les évangiles synoptiques, est suivie par le commandement de Jésus « Faites ceci en mémoire de moi », qui justifie évidemment la célébration et le partage eucharistiques. De même le lavement des pieds (qui remplace le récit de l'institution eucharistique dans le Quatrième évangile) est d'abord pratiqué par Jésus en tant que « Maître et Seigneur », puis fait ensuite l'objet d'un commandement : « Vous aussi, vous devez vous laver les pieds les uns les autres ». La généralité de la formule montre bien son caractère métaphorique : c'est moins le geste lui-même que l'attitude d'amour fraternel qui est commandée.

À partir de là, il devient possible d'imaginer un geste qui manifeste cet amour fraternel et qui doit, en ce cas, être étendu à tous. Un tel aménagement pastoral, qui fait participer toute l'assemblée, n'est pas forcément démagogique : il cherche plutôt à être pédagogique. C'est-à-dire à permettre à l'assemblée, nombreuse ce jour-là, et qui souvent ne vient qu'à cette occasion, de se sentir touchée, concernée, incitée à aller plus loin. Car si la liturgie demeure fondamentalement la célébration du mystère, il est bien difficile d'y pénétrer directement de plain-pied, et des porches d'entrée (comme autrefois les parvis et les narthex où l'on représentait des « mystères ») sont nécessaires.

Voici quelques éléments de réponse que je me devais de vous apporter. Mais, je le répète, la question ici est moins un problème de liturgie (l'essentiel de la liturgie du Jeudi Saint est bien la célébration de la Cène, n'est-ce pas ?) que de sensibilités spirituelles différentes.

Soyez assurée, chère Madame, de ma communion dans la prière en cette Sainte Semaine où le Christ nous invite à le suivre dans sa Pâque. Je vous souhaite un très bon Triduum Pascal et une très belle fête de Pâques.

En Sa paix,

fr. Jean-Christophe

L'Office de nuit du Jeudi Saint

La question a été posée de savoir si l'Office de nuit du Jeudi Saint devait être chanté devant le Saint-Sacrement exposé ou s'il valait mieux déposer le Saint-Sacrement au début de l'office. La coutume n'est plus la même dans nos différentes fondations et il est bon de clarifier cela. Il y a de fait ce que le Missel romain demande et il y a diverses traditions dans les différentes familles religieuses avec leurs liturgies propres dont la tradition des Fraternités de Jérusalem.

I - La tradition de Jérusalem

Depuis le début de notre fondation, fr. Pierre-Marie a opté pour ce qui suit : la messe du Jeudi Saint terminée, la réserve eucharistique est transférée dans un lieu adapté et le Saint-Sacrement est exposé sur l'autel en raison de l'adoration qui suit. La communauté et les fidèles (de plus en plus nombreux au cours des années) peuvent ainsi librement rester pour l'adoration eucharistique « *en cette nuit qui diffère de toutes les autres nuits* ». Il lui semblait bon que le Saint-Sacrement soit exposé sur l'autel. Ainsi les fidèles se joindraient facilement aux frères et sœurs, sans se déplacer dans un lieu à part (par exemple, la chapelle de la Vierge ou un reposoir) car l'Office de nuit est chanté à 23 heures dans le chœur.

Quand la communauté et l'assemblée se retrouvent pour l'Office de nuit (avec ses hymnes, ses psaumes, ses cantiques et ses longues lectures prises dans le discours des adieux selon saint Jean), le Saint-Sacrement reste exposé sur l'autel jusqu'au chant du Notre Père. À la fin du Notre Père, le Saint Sacrement est solennellement déposé par un prêtre, accompagné par 2 (ou 4) céroféraires et le thuriféraire. En procession, le Saint-Sacrement est accompagné au reposoir où il demeure « voilé », c'est-à-dire dans un tabernacle fermé. À partir de ce moment il n'y a plus d'adoration devant le Saint-Sacrement exposé jusqu'au matin de Pâques.

II - Pourquoi chanter l'office de nuit du Jeudi Saint devant le Saint-Sacrement exposé?

Fr. Pierre-Marie a toujours voulu que cet office se chante devant le Saint-Sacrement exposé en cette occasion unique et particulière de la nuit du Jeudi Saint.

Dans la nuit où Jésus a invité ses disciples à veiller avec lui, nous répondons à sa demande et cette nuit-là nous voulons être avec lui en étant « face à lui ». Nous faisons mémoire du moment où Jésus était encore présent. Pour quelques heures, l'Époux est encore là. Quand il nous sera enlevé, nous vivrons ce « jeûne », cette absence de sa Présence eucharistique. Au moment où le Christ sera mené dans la nuit la plus profonde, quand on l'emmène en prison, il restera seul. Il partira – ce qui se traduit par le départ

vers le reposoir. C'est le propre de la liturgie de vivre ces moments pas à pas avec le Christ. Quand il sera emprisonné dans la nuit, nous le perdrons de vue. C'est pourquoi l'Église ne prolonge pas l'adoration au-delà de minuit. Dans nos liturgies nous marquons ce moment de la solitude du Christ par la déposition du Saint-Sacrement à la fin de l'office et par le chant du Notre Père. Comme Jésus est laissé seul en sa passion et n'a que le cœur-à-cœur avec son Père, nous chantons notre confiance dans le Père avec le Fils dans l'Esprit au cœur de la nuit et nous disons comme nous l'avons appris : *Notre Père*.

Notre liturgie souligne la solitude subie et pourtant choisie du Christ par plusieurs gestes : le plus marquant est la déposition du Saint-Sacrement ; puis la cantillation du Ps 21 par un(e) soliste tandis que les autres voix se taisent ; l'agenouillement de toute l'assemblée ; le dépouillement du sanctuaire et finalement l'extinction des luminaires. L'office se termine ainsi dans la nuit la plus totale et un silence absolu.

III - Qu'en dit le Missel Romain ?

Le Missel romain (*Jeudi Saint – Messe du soir*, nn. 15 à 21) mentionne la déposition du Saint-Sacrement dès la fin de la messe du Jeudi Saint et conseille un temps d'adoration parce que l'idée d'un office chanté après la Cène dans la nuit ne lui est pas familier : il évoque la situation plus habituelle d'une assemblée paroissiale et non pas une liturgie monastique.

La situation qu'il décrit se présente ainsi : après la prière de la post-communion, le prêtre se rend au lieu où le Saint-Sacrement (la sainte réserve eucharistique) est gardé. Si la communauté l'accompagne pour veiller, la messe se termine avec un chant au reposoir. Si un temps d'adoration prolongé suit, le missel n'emploie pas le mot d'« office » pour ce temps de méditation. Il ne précise pas non plus si le Saint-Sacrement est exposé ou pas. Plusieurs pratiques sont possibles : le Saint-Sacrement peut être exposé, dans un ciboire, voilé ou dans le tabernacle fermé. Il n'y a pas une seule modalité mais plusieurs possibilités.

S'il y a adoration, méditation, veillée, on choisira la modalité adaptée à l'assemblée. Les communautés sont libres de choisir leurs modes de dévotion. Le Code de Droit canonique les encourage même à montrer une certaine créativité pour exprimer leur spiritualité à travers la liturgie.

Une fois le Saint-Sacrement (la sainte réserve eucharistique) déposé au reposoir, la messe du Jeudi Saint est terminée. Selon le Missel romain, le prêtre et les ministres se rendent alors dans la sacristie. Ils dépouillent ensuite l'autel et le sanctuaire pendant que les fidèles veillent au reposoir. Le dépouillement est dépourvu de toute signification liturgique et vécu comme un geste ordinaire qui ne se distingue pas des autres jours de l'année – si ce n'est qu'il est plus radical. Mais le geste n'a pas une portée liturgique significative.

Le fait que ce dépouillement ait lieu au moment même où des fidèles se recueillent et veillent au reposoir n'est pas heureux. C'est pourquoi nombre de paroisses éloignent le lieu du reposoir du sanctuaire, si du moins l'architecture du lieu le permet.

La situation dont parle le Missel Romain diffère de celle que nous vivons la nuit du Jeudi Saint dans nos liturgies car nous avons un office monastique après la célébration de la Cène. Dès lors, il est tout à fait possible de chanter l'office devant le Saint-Sacrement exposé sur l'autel et de le déposer au chant du Notre Père pour l'accompagner au reposoir. Il s'agit pour nous d'être fidèles à un désir affirmé par notre fondateur et de bien en comprendre le sens.

IV - Et le reposoir ?

Comme il n'y a plus une tradition forte d'un reposoir en France et pour garder une certaine sobriété, nous n'avons jamais eu de reposoir.

La question d'un reposoir accessible et mis en valeur par une certaine décoration s'est posée avec nos fondations en Italie, en Pologne et – un peu moins – en Allemagne. Il est louable de reprendre des traditions locales et de les intégrer dans la liturgie de « Jérusalem » mais veillons à garder la ligne fondamentale de nos choix liturgiques : justesse théologique, simplicité et sobriété et par conséquent beauté des gestes, des attitudes et des moyens de décoration.

Note :

Lors de la rédaction du présent document, les membres de la commission liturgique n'avaient pas pris connaissance de la circulaire de la Congrégation pour le culte divin du 16 janvier 1988, *Paschalis sollemnitatis*. L'ayant par la suite étudié, **la commission liturgique a maintenu le présent document sans modification sinon cette note.**

La signification du cierge pascal et sa place dans la liturgie

I – Introduction

L'événement central de la foi chrétienne est célébré dans la nuit de Pâques : la Résurrection du Christ. Le cierge pascal allumé est symbole du Christ ressuscité. Il signifie la présence de Celui qui dit « *Je suis la lumière du monde* » (Jn 8,12). Ainsi dans la figure de cette colonne de cire pure, la présence invisible du Christ devient manifeste.

« Le Christ est toujours là auprès de son Église, surtout dans les actions liturgiques. Il est là présent dans le sacrifice de la messe et dans la personne du ministre, 'le même offrant maintenant par le ministère des prêtres, qui s'offrit alors lui-même sur la croix' et, au plus haut degré, sous les espèces eucharistiques. Il est présent, par sa puissance, dans les sacrements au point que lorsque quelqu'un baptise, c'est le Christ lui-même qui baptise. Il est là présent dans sa parole, car c'est lui qui parle tandis qu'on lit dans l'Église les Saintes Écritures. Enfin il est là présent lorsque l'Église prie et chante les psaumes, lui qui a promis : 'Là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis là, au milieu d'eux' (Mt 18, 20) » (Concile Vatican II, Sacrosanctum Concilium, n.7)

On pourrait trouver presque inconvenant de reconnaître sa présence à travers la figure d'un cierge. Mais de fait, ce cierge reçoit une place toute particulière dans la liturgie de l'Église, lui qui est salué par une triple acclamation « *Lumière du Christ* ». Cela peut seulement s'expliquer par la force extraordinaire de ce symbole.

Il est rendu au cierge pascal un honneur particulier : il est solennellement béni, le peuple entier le suit en procession, le ministre l'élève, il est acclamé puis est encensé. Il est employé pour la bénédiction de l'eau du baptême. Ainsi avec l'autel, le lectionnaire, la croix, les icônes, les objets qui signifient la présence du Seigneur, il lui est rendu hommage. Le cierge pascal reste dans l'église au-delà de la nuit pascale. On l'allume lors d'un baptême ou d'un enterrement.



Dans la vigile⁴, cet office si long et solennel, les merveilles de Dieu, son action de salut pour les hommes ne sont pas seulement ramenés à la mémoire, mais actualisés. Tous les sens sont convoqués dans la liturgie de la nuit de Pâques. L'ouïe par les textes et les chants, la vue par le cierge, les icônes et les gestes, l'odorat par le parfum de l'encens et des cierges et le toucher par l'eau et la cire des cierges, le goût par la communion eucharistique. Tous ces symboles rendent évident que la Nouvelle Création qui a commencé avec le Christ n'a pas détruit la première création mais l'a transformée. Ces signes que sont l'eau, la lumière des cierges, l'encens et le feu touchent en effet les sens

⁴ La vigile pascale s'appuie sur une riche théologie. La liturgie et la théologie s'influencent mutuellement. Dans la célébration de la liturgie, il nous est rappelé l'action de Dieu. La célébration liturgique prend son sens de cette réflexion sur l'agir de Dieu qui est le sens de la théologie.

et pourtant la réalité à laquelle ils renvoient est au-delà du sensible. Ils conduisent vers l'Invisible et mènent les hommes aux joies spirituelles.

II - Aux origines du cierge pascal

La coutume d'allumer un cierge particulier à Pâques est attestée dès les premiers siècles de l'Église. Les premiers témoignages écrits viennent du IV^e siècle.

La lettre de **S. Jérôme** au diacre Praesidius de Piacenza (Italie) en l'an 384 fait implicitement référence à une coutume répandue de la présence d'un cierge pascal. Coutume envers laquelle Jérôme s'est montré sceptique. Il s'est opposé avec véhémence à la demande du diacre de l'aider à composer une louange en honneur du cierge pascal. Dans l'église, le diacre avait en effet la mission de composer chaque année une louange au cierge (*Exsultet*) et de la chanter. Cela demandait une certaine compétence littéraire et musicale. Le résultat dépendait de ces talents plus au moins développés. La lettre de Jérôme, même si elle reflète le mauvais caractère du vénérable ermite et n'est pas toujours juste envers la liturgie de la nuit pascale, a cependant une grande importance pour l'histoire du cierge pascal.

Augustin, l'évêque d'Hippone en Afrique du Nord, mentionne qu'il a composé une louange au cierge pascal et témoigne ainsi qu'il y avait au IV^e siècle, au cours de la Vigile Pascale, un cierge qui jouait un rôle particulier.

Dans l'ouvrage **d'Eusèbe de Césarée**, la *Vie de l'Empereur Constantin*, figurent des éléments qui montrent qu'à Pâques de nombreux cierges étaient utilisés. Le premier empereur chrétien fit élever dans toute la ville de Constantinople des colonnes de cire qui changeaient ainsi « *la sainte Vigile en lumière du jour* ».

La coutume d'utiliser de nombreux cierges au cours de la nuit pascale est attestée à **Jérusalem** mais il n'est pas question avant le V^e siècle d'un cierge pascal. À **Rome** il était de coutume d'utiliser la nuit de Pâques des cierges de 2 m de haut qui avaient une fonction d'éclairage.

Les écrits des Pères de l'Église de Cappadoce, les évêques **Grégoire de Nazianze** et **Grégoire de Nysse**, témoignent également de l'emploi de cierges ou de flambeaux à Pâques.

Le cierge pascal illumine donc la Nuit Pascale depuis le V^e siècle. Le rite de la **Benedictio Cerei** (bénédition du cierge) s'est répandu très vite dans toute l'Italie et, à partir du VI^e siècle, en Gaule, en Espagne et en Grande-Bretagne. Le rite est mentionné pour la première fois à Rome dans le **Liber Pontificalis** sous le pape Zosime (417-418). La bénédiction du cierge pascal s'est imposée dans les églises de Rome au VII^e siècle. Elle est devenue habituelle aux X^e et XI^e siècles accompagnée de la distribution de la lumière à tous les fidèles. À partir de cette époque nous avons aussi des témoignages iconographiques : des rouleaux de *l'Exsultet* sur lesquels apparaissent des cierges pascals imposants faits de cire d'abeilles pure.

La louange du cierge (*laus cerei*) constitue une partie de l'*Exsultet*. Elle renvoie, comme le cierge pascal lui-même, à une coutume païenne. Lors d'occasions solennelles particulières, une louange aux dieux auxquels on apportait une offrande était chantée. Cela était éventuellement accompagné d'une procession de lumière, surtout dans le culte des mystères. Cette coutume païenne d'utiliser un cierge particulier ou un flambeau a été vite oubliée et reste aujourd'hui seulement présente dans le symbole de la flamme olympique.

Les grands cierges pascals, la plupart du temps faits de cire d'abeilles blanchie, ont jusqu'à aujourd'hui bien leur place dans la liturgie romaine catholique ainsi que dans les Églises vieille-catholique, anglicane et luthérienne où le cierge pascal est allumé solennellement au début de la nuit pascalle. Les Églises d'Orient connaissent ce que l'on appelle le *Trikirion*, c'est-à-dire trois cierges de cire d'abeilles non blanchie (jaunes) reliés par un ruban croisé. Ce Trikirion est présent seulement au cours de la nuit pascalle. Sa lumière est maintenue dans l'église par une lampe à l'huile jusqu'à la fête de Pâques suivante.

III - Un cierge en cire d'abeilles pure

La production du cierge pascal obéit depuis les temps anciens à des règles strictes. Il a été et est aujourd'hui encore fabriqué en cire liquide ; la cire était déjà considérée dans l'Antiquité comme un matériau pur et noble, contrairement au suif. Au plus tard au milieu du II^e siècle, la fabrication de la cire pour la production des cierges était tellement avancée qu'il était possible d'utiliser de la cire dans des pièces fermées sans que des odeurs désagréables causées par la suie ne gênent. Contrairement au suif qui est un produit animal qui, en brûlant, dégage une odeur désagréable, la cire, elle, comme l'huile, est composée d'éléments purs et d'agréable odeur. Le matériau avec lequel le cierge pascal est façonné est objet de louange dans l'*Exsultet* : « *Car la flamme est nourrie de la cire fondue que le travail de l'abeille a préparé pour ce cierge* ». La cire d'abeilles était considérée comme très précieuse parce qu'on la devait au labeur des abeilles. Pour cette raison les abeilles étaient particulièrement célébrées dans la version antique de l'*Exsultet* gallican.

Dans la version de l'*Exsultet* de l'actuel Missel Romain, le vœu de S. Jérôme a été dans une certaine mesure respecté : la louange des abeilles a été radicalement raccourcie. La description de la tâche de l'abeille avait déjà été abandonnée après le concile de Trente vers 1570.

La symbolique du cierge pascal exigeait qu'il soit d'un blanc éclatant. Dans l'Antiquité, il était interdit aux fabricants de cierges d'utiliser de mauvais matériaux comme de vieux restes de cire. Pourtant fabriquer des cierges blancs n'était pas simple parce que la cire d'abeilles est par nature toujours jaunâtre. Grâce à de nombreux et coûteux traitements, la cire jaune pouvait être blanchie. Jusqu'à aujourd'hui la cire prime sur l'utilisation de la stéarine et de la paraffine dans la liturgie. Les cierges d'autel, et particulièrement le cierge pascal, contiennent toujours une grande part de cire d'abeilles pure.

IV - Symbolique et signification du cierge pascal

Le cierge pascal a un rapport à la fois avec la culture païenne et avec la culture juive. Il est à la fois considéré comme offrande pure pour Dieu et comme colonne de feu de la Nouvelle Alliance. Tel le peuple d'Israël passé autrefois à travers le désert et à travers la mer Rouge en suivant la colonne de feu, ainsi les chrétiens suivent, dans l'église qui se trouve dans l'obscurité, la flamme du cierge pascal, signe du Christ ressuscité.

En raison de sa taille le cierge représente aussi le nouvel Arbre de Vie. C'est pourquoi pendant des siècles cet Arbre de Vie a été seulement décoré de fleurs et de feuilles. Le Christ a triomphé là où l'Ennemi des origines, la mort, avait vaincu : sur l'arbre. Le fruit de ce nouvel arbre est la lumière que le Christ est lui-même.

Le cierge pascal : un holocauste

L'Église antique permettait aux néophytes de recevoir l'Eucharistie pour la première fois au cours de la Nuit pascale. Venant du paganisme, ils étaient habitués à d'autres formes plus impressionnantes d'offrandes cultuelles. Et il leur fallait maintenant comprendre que cette simple offrande de pain et de vin était le centre de l'office religieux.

Cependant, le culte d'offrande païen utilisait des cierges, aussi la Nuit pascale chrétienne commence avec l'allumage du feu pascal et du cierge pascal qui se consumera pendant la liturgie en remplissant l'église de son odeur. Le cierge pascal est donc un holocauste présenté à Dieu au cours de la liturgie. Un holocauste est une offrande totale. Dans le Lévitique il est mentionné à la première place. Contrairement aux sacrifices dont une part est retenue par celui qui l'offre, l'holocauste est entièrement consumé. Selon la conception vétérotestamentaire la bonne odeur qui monte vers Dieu est censée l'apaiser et trouver grâce auprès de lui. Dans l'*Exsultet* il est souvent souligné que le cierge qui brûle est une offrande agréable et de bonne odeur pour le Seigneur, Créateur de la lumière.

Cierge pascal et offrande

Si le cierge pascal est vraiment une offrande, il faut alors prendre en compte que l'offrande est faite par un homme qui a des raisons de remercier. Dans l'Ancien Testament ces raisons sont diverses mais elles peuvent être résumées dans le fait que Dieu est intervenu dans des situations difficiles et parfois sans issue. Celui qui offre invite à se réjouir avec lui et à remercier Dieu.

Les différentes versions de l'*Exsultet* expriment que l'offrande chrétienne se distingue des pratiques d'offrandes venant du paganisme et de la tradition juive. Plus l'offrande est précieuse, plus il est rendu honneur au donateur. C'est aussi ce qui se passait dans la louange pascale : l'abeille était abondamment louée pour ce don précieux de la cire.

La cire pour le cierge pascal, comme le laisse deviner l'iconographie, était offerte pendant la célébration de la messe, c'est-à-dire qu'elle était apportée à l'autel par les fidèles pendant l'offertoire avec les dons eucharistiques du pain et du vin. Une prière

particulière pouvait même être prononcée pour le donateur. Plus tard de vrais cierges furent offerts à la place de la cire.

Le cierge pascal : colonne de feu de la Nouvelle Alliance

La fascination qu'un cierge exerce vient de la vivacité de la flamme. La flamme à elle seule met en valeur la noblesse et la pureté de la cire parce qu'à travers le feu, le cierge commence à s'illuminer de l'intérieur. Sans la flamme le cierge est mort. La tradition voit dans la flamme un symbole de l'âme, principe de vie en lui-même. Ainsi le corps pur du cierge est un symbole pour le corps du Seigneur ressuscité et la flamme est un symbole de son âme. Dans la deuxième louange pascalle d'Ennodius de Pavie, il est dit que « *le feu est versé du ciel* » à la différence des autres composants du cierge (cire et mèche) qui sont d'origine terrestre.

C'est le rite de la lumière (lucernaire) qui ouvre l'office de la nuit de Pâques. Dans les premiers temps de l'Église ce lucernaire était solennellement célébré au seuil des Vigiles avec des rites et des textes propres.

Le cierge pascal est allumé au feu nouveau au début de ce lucernaire pascal puis porté dans l'église en une procession solennelle accompagnée de la triple acclamation « *Lumen Christi* », « *Lumière du Christ* ». En raison de sa taille et de sa destination, il rappelle la colonne de feu que le peuple d'Israël a suivi au désert. Le Seigneur lui-même, par le feu et la nuée, montrait à son peuple le chemin (Ex 13,21-22). Dans l'église sombre où entre l'assemblée ne brille qu'une seule lumière : celle du cierge pascal par laquelle le nouveau peuple de Dieu annonce la victoire de la lumière sur toute ténèbre. La lumière est à la fois signe et réalité : elle illumine la nuit et renvoie à une autre source de lumière : celle de la foi. La lumière du cierge renvoie à la Lumière qu'est le Christ lui-même.

La colonne de feu est décrite au livre de la Sagesse comme « *un guide en un voyage inconnu et un soleil inoffensif en leur glorieuse migration ...* » (Sg 18,3). Cela vaut particulièrement pour le cierge pascal. La procession avec à sa tête le cierge pascal ne doit pas être en effet qu'une simple imitation d'événements historiques mais une confession des baptisés qui marchent à la suite du Christ. Ils avancent avec lui à travers la mer Rouge, c'est-à-dire à travers la mort. Par l'eau, les puissances ennemies ont été vaincues et les fidèles parviennent à pied sec en Terre Promise. Le chemin de foi ressemble à ce chemin inconnu dont parle le livre de la Sagesse. Chemin de foi qui est porté par l'espérance et la certitude que le Christ nous attend « *sur l'autre rive* ».

Chaque fidèle reçoit une part de la lumière : les cierges que les fidèles ont reçus sont allumés au cierge pascal. À la fin de la procession solennelle, le cierge pascal est mis sur le chandelier pascal. Puis le diacre (ou un/une chantre) entonne l'*Exsultet*.

Le cierge pascal reste, comme c'est le cas aujourd'hui dans plusieurs pays, la seule source de lumière avec les cierges des fidèles. Les lectures sont alors lues, écoutées et reçues – au vrai sens du mot – à la lumière de la Nouvelle Alliance. Toutes les autres lampes sont allumées seulement au moment de la proclamation de l'évangile.

Le cierge brûle sans cesse dans l'octave de Pâques comme signe que la Nouvelle Création a déjà commencé et que le jour qui ne connaît pas de couchant est arrivé.

Le cierge pascal est allumé pour les célébrations pendant tout le temps pascal jusqu'à la Pentecôte. Il est ensuite déposé près du baptistère ou, pour des raisons techniques, rangé en lieu sûr avec le chandelier pascal.

Le cierge pascal, arbre de vie

L'ensemble composé par le chandelier et le cierge pascal a été considéré comme le nouvel Arbre de Vie (*Arbor Vitae*), comme le montre l'inscription sur le chandelier monumental de la basilique Saint-Paul-hors-les-murs à Rome (1180/90) « *Arbor pomagerit, arbor lumina gesto* » – « *Un arbre porte des fruits, moi, l'Arbre, je porte la Lumière* ».

La symbolique de l'arbre s'exprime aussi par la taille du cierge et par la taille du chandelier. Ce sont surtout les grandes églises de Rome ainsi que du sud et du centre de l'Italie qui possèdent de tels chandeliers. Le chandelier de Saint-Paul-hors-les-murs mesure 5,60 m.

Plusieurs manuscrits de l'*Exsultet* montrent que les cierges pascals étaient souvent décorés de branches et de feuilles. L'unité entre cierge et chandelier voulait rappeler l'arbre du paradis et l'arbre de la croix. Un ancien *Exsultet* d'Espagne reprend cette idée. Elle est aussi particulièrement exprimée dans la préface de la messe du Dimanche des Rameaux de l'actuel Missel Romain.

Symboles plus récents du cierge pascal

Les différentes coutumes qui consistent à graver une croix sur le cierge de manière visible ainsi que les lettres *alpha* et *omega* et d'introduire cinq grains d'encens sont plus tardives (X^e siècle). En revanche la tradition actuelle de représenter les plaies du Christ par cinq clous de cire rouge ou dorée est étrangère à la tradition ancienne. Le cierge pascal est avant tout une source de lumière. Ces caractéristiques que sont la croix, l'alpha et l'omega, l'année, les plaies, les grains d'encens sont secondaires et ne disent pas l'essentiel de la signification du cierge pascal dans la liturgie.

Cierge pascal et baptême

Le fait de plonger le cierge pascal dans l'eau baptismale apparaît ici ou là depuis l'an 800 dans les pays francs et se répand de plus en plus grâce à l'influence des rituels pontificaux. C'est un rite fortement imprégné de symbole. « *Le Christ, lumière venue illuminer les peuples* » rejoint par la force de l'eau les baptisés plongés dans le mystère de la mort et de la résurrection. L'Église antique dit justement du baptême qu'il est une illumination. L'immersion du cierge pascal est liée à une épiclese : l'eau du baptême est sanctifiée par la force de l'Esprit Saint.

Les rouleaux d'*Exsultet* de Montecassino ou du Benevent (Italie) représentent en parallèle l'immersion du cierge et le baptême d'un catéchumène : le baptême est une plongée dans l'eau mais aussi une illumination. La théologie du baptême des Pères de

l'Église, où le baptême est lié à la traversée de la mer Rouge et à la lumière de la colonne de feu, est ici représentée en image.

VI - Le cierge pascal en dehors de la nuit pascale

La plupart du temps le cierge pascal est placé à côté du baptistère ou en un lieu adapté. Lors de célébrations de baptêmes ou d'enterrements, il devrait être allumé comme signe visible de la victoire de la vie sur la mort. Le cierge baptismal est toujours allumé au cierge pascal. Cela exprime tout particulièrement que le nouveau baptisé est devenu « *enfant de lumière* ». Lors d'un enterrement le cierge pascal rappelle que le défunt est entré dans la lumière du Christ.

Cierge pascal et attitudes liturgiques

Le cierge pascal est signe de la présence du Christ. Il n'en est pas le seul signe mais il est à mettre au même plan, pendant le temps pascal, que d'autres signes tels que l'autel, le tabernacle et l'icône. Devant ces signes le fidèle exprime habituellement sa révérence. Il n'y a pas de prescriptions liturgiques strictes indiquant envers quoi et quand il est recommandé une plus grande vénération. L'Église laisse une liberté aux fidèles, n'impliquant pas de se prosterner systématiquement partout et à maintes reprises. Un équilibre entre sobriété et démonstration de piété est souhaitable.

On se prosterne aussi pendant le temps pascal devant le tabernacle, de même devant l'autel, le lieu de l'offrande eucharistique. Le nombre de fois et la manière de se prosterner dépend aussi de l'agencement du lieu liturgique. Cela s'applique également à la vénération due au cierge pascal qui s'ajoute au mobilier liturgique pendant le temps pascal. Il est clair qu'il ne convient pas de multiplier inutilement inclinaisons et génuflexions. Le cierge pascal n'est pas, même pendant le temps pascal, plus important que le tabernacle, l'autel ou les icônes et inversement. (Ce qui peut apparaître dans une église beau et plein de sens – inclination devant le cierge pascal **et** pas devant l'autel **ou** l'icône – peut être moins adapté dans un autre lieu.) Il est clair qu'une double prosternation devant le cierge pascal et l'autel ne convient pas. Il revient à chaque Fraternité de décider ce qui est le plus adapté afin de concilier principe et espace liturgique. Le critère est la simplicité du geste que notre liturgie de « Jérusalem » cherche à unir à la beauté.



L'« octave » de Pentecôte

« Dans notre feuille de référence liturgique, une octave de Pentecôte est bien soulignée par le choix des hymnes, lucernaire, trisagion..., alors que la liturgie reprend, par la couleur verte, le temps ordinaire. Comment pouvons-nous expliquer aux frères et sœurs ce choix – ancien, semble-t-il – de marquer une « octave de Pentecôte » ? Ou quelles raisons donnerions-nous pour moins la marquer à l'avenir ? »

I - Un aperçu historique

Le nom de l'octave (*dies octava*) désigne la célébration d'une fête importante pendant une semaine ou le huitième jour après la fête.

L'octave la plus ancienne de l'histoire est celle de Pâques, attestée depuis le IV^e siècle par de nombreux témoins : Asterios Sophistes, Égérie... Cyrille de Jérusalem, Ambroise et Jean Chrysostome en parlent dans leurs catéchèses baptismales ; pendant l'octave pascale avaient lieu les catéchèses mystagogiques aux néophytes. L'octave de Pâques célébrait le mystère de la mort et de la résurrection du Seigneur huit jours durant, considérés comme n'étant qu'un seul jour. L'octave se terminait avec les Vêpres du dimanche et n'a jamais été mise en question. Le mystère de Pâques étant la source et le sommet de tout le mystère de la foi, il mérite une octave pour être célébré par les croyants et être annoncé au monde. Toutes les autres fêtes chrétiennes sont célébrées en référence au mystère de la mort et de la résurrection du Christ.

Très vite une octave de Noël, plus précisément de l'Épiphanie, a été introduite dans le calendrier liturgique de l'Église de Jérusalem. Égérie en est le témoin fidèle au IV^e siècle. À Rome l'octave de Noël, a été introduite au VIII^e siècle. Depuis, les octaves de Noël et/ou de l'Épiphanie sont fêtées dans les Églises latines et orientales.

À partir du VII^e siècle les fidèles ont ressenti le besoin de mettre en valeur telle ou telle fête en l'enrichissant par une octave : l'Ascension, la Pentecôte et, de plus en plus, différentes fêtes de saints locaux. Au cours de l'histoire, le sens propre d'une octave se perdait et une octave suivait une autre. Le résultat fut une certaine banalisation de l'octave suivie d'un alourdissement de la liturgie, une neuvaine préparant l'octave. L'ordre du temps ordinaire ou l'ordre de la fête manquait de simplicité et d'ordre tout court. Le mouvement liturgique qui a précédé la réforme liturgique du Concile a réagi vivement, ce qui a abouti à la suppression de la plupart des octaves : celles des saints, celle de l'Ascension et aussi celle de la Pentecôte. Quant aux octaves de la fête de la Présentation et de la Toussaint, elles n'ont jamais existé.

II - Suppression de l'octave de la Pentecôte par le Concile Vatican II

Un des grands soucis des Pères du Concile pour la liturgie de l'Église fut le recentrement sur l'unité du mystère pascal : la passion, la mort et la résurrection du Christ. Sans

séparer ces événements de la vie du Christ, la liturgie doit les considérer et les célébrer comme un seul et unique mystère. Cela a impliqué une nouvelle façon de célébrer le triduum où chaque jour redevient porteur d'un mystère particulier, sans le séparer de l'ensemble du Mystère : Jeudi saint, Vendredi saint, Nuit pascalle. Et le souhait a été émis de célébrer l'ensemble du temps pascal – les 50 jours qui s'écoulent entre Pâques et Pentecôte – sans faire de la Pentecôte une fête détachée du temps pascal. La fête de Pâques mène à la Pentecôte et le temps pascal est couronné par la célébration du dimanche de Pentecôte où l'Église reçoit son envoi en mission. Par souci de lier théologiquement l'événement de Pentecôte au mystère pascal, les Pères ont supprimé l'octave de Pentecôte. Il s'agit fondamentalement d'une question théologique qui imposait dès lors le choix des moyens liturgiques et pastoraux. C'est ainsi que nous n'avons plus d'octave de Pentecôte.

Les pays germanophones ont gardé comme fête liturgique de l'Église – on ne sait pas comment – le lundi de Pentecôte comme le lundi de Pâques : on y célèbre donc le lundi de Pentecôte avec des lectures propres.

Conséquences

Il est clair que nous ne devons pas parler d'« octave de Pentecôte ». Mais c'est un fait que certains regrettent que le mystère de Pentecôte ne puisse pas s'épanouir dans notre liturgie par des chants, des antiennes, des lectures au-delà du dimanche de Pentecôte. C'est un défi. Que faire ?

La commission liturgie fait les trois recommandations suivantes :

1. Bien préparer la fête de Pentecôte

Nous avons l'habitude de faire avec toute l'Église une neuvaine de préparation à la venue de l'Esprit Saint, et c'est juste et digne.

Ne chantons pas alors d'hymnes, d'antiennes ou de tropaires qui n'ont pleinement leur sens que lorsqu'est arrivé le jour de la Pentecôte (c'est-à-dire à partir des premières Vêpres ou des Vigiles de la fête) ; mais privilégions les chants qui appellent la venue de l'Esprit.

2. Bien célébrer la fête

Trouvons les moyens de la solenniser : Vigiles, Vêpres festives, Complies élaborées, antiennes diversifiées, lectures adaptées...

3. Laisser rayonner la lumière du jour de fête après la fête

Ne célébrons pas artificiellement quelque chose qui ne convient pas et qui perturbe le temps normal que l'Église nous propose de vivre après la fête. Mais laissons rayonner la lumière que nous avons reçue le jour de la fête : nous pouvons aussi chanter telle ou telle hymne de Pentecôte après la Pentecôte, telle ou telle antienne de la fête dans les jours qui suivent, approfondir le mystère de l'Esprit en méditant des textes des Pères dans la semaine qui suit la Pentecôte. Respectons en revanche le lectionnaire du temps ordinaire que l'Église reprend après la Pentecôte, ou les fêtes des saints qui se présentent.

Pour les autres « octaves »

La Toussaint étant l'anniversaire de notre fondation, il est légitime de laisser rayonner la lumière de cette fête dans les jours qui suivent avec la discrétion décrite plus haut.

En revanche, il est préférable de ne pas procéder de cette manière pour les fêtes du Baptême du Seigneur, de la Présentation au Temple ou de l'Assomption.

Célébrons bien et fort ce que l'Église nous donne de célébrer au temps fixé – l'année suivante nous recommencerons et nous approfondirons davantage.

Séquences

À l'origine, dans la musique grégorienne, *sequentia* désignait un long développement mélismatique⁵ de la dernière syllabe de l'alléluia de la messe lors de sa reprise après le verset. À partir du X^e siècle, on a trouvé qu'il était plus facile de se souvenir de cette musique si on y ajoutait des paroles composées pour cela. Ce furent alors les premières paroles non bibliques introduites dans la liturgie latine.

Rapidement, ce chant se détacha de l'alléluia et devint « ce qui le suit », d'où le nom « séquence ». On commença à en composer beaucoup ; à la fin du Moyen Âge il en existait des milliers, souvent pour l'usage local. La musique des séquences commence à se libérer des usages grégoriens : elle devient syllabique, sans récitatif ni mélismes ; on répète la même mélodie dans des segments, ce qui favorise l'alternance entre un soliste et le chœur ; les tons ne sont plus strictement respectés ; les vers des textes sont scandés, souvent rimés et peuvent être chantés sur un même segment mélodique, ne respectant plus le lien entre l'accentuation textuelle et l'élan mélodique qui est au cœur du grégorien. On se dirige donc vers l'hymnodie moderne.

Face à ce foisonnement de musique pendant la messe, la réforme liturgique qui a suivi le Concile de Trente ne retient que quatre séquences, essentiellement pour le Temps Pascal. En plus du *Dies Irae* pour les obsèques, on garde *Victimae paschali laudes* pour le jour de Pâques et l'Octave, *Veni Sancte Spiritus* pour Pentecôte, et *Lauda Sion* pour la fête du Corps et du Sang du Christ.

Au XVIII^e siècle le *Stabat Mater* est ajouté pour la fête de la Compassion de la Vierge Marie. La réforme liturgique qui a suivi Vatican II a mis le *Dies Irae* de côté, en le reléguant à la 34^e semaine de Temps ordinaire. Le rite ordinaire a donc aujourd'hui quatre séquences ; celles de la fête du Corps et du Sang du Christ et de Notre-Dame des douleurs sont facultatives (PGMR §64).

À « Jérusalem »

Nous chantons le *Stabat Mater* en deux versions : celle de Kodaly (V 630) et celle de la Liturgie chorale du Peuple de Dieu (BVM S 611 et 640), non seulement le 15 septembre mais aussi pendant le Carême et le Vendredi Saint.

Victimae paschali laudes (G 500) se chante (en latin ou dans une traduction) avant l'alléluia le jour de Pâques. Le texte favorise l'alternance voix d'hommes / de femmes.

Nous chantons le *Veni Sancte Spiritus* (H 404) le matin dans le contexte de la Pentecôte, c'est-à-dire de l'Ascension à la Pentecôte, et pendant la semaine qui suit la Pentecôte. Il a sa place pendant la messe de Pentecôte. Là aussi la structure musicale favorise l'alternance voix d'hommes / voix de femmes.

Nous pouvons aussi chanter *Lauda Sion* lors de la fête du Corps et du Sang du Christ.

⁵ Dans l'art musical, un **mélisme** est une figure mélodique de plusieurs notes portant une syllabe.

La Mémoire du Bon Larron

Le Bon Larron figure au martyrologe romain le 25 mars, sous le nom de saint Dismas, le nom qu'il porte dans les écrits apocryphes des premiers siècles. Cette date correspondrait à celle de sa mort, mais a été occultée par la solennité de l'Annonciation. Une messe en sa mémoire existait avant Vatican II ; les livres liturgiques actuels précisent qu'on peut célébrer une mémoire de tous les saints du martyrologe romain (PGMR §355). Le Bienheureux Paul VI le cite dans son « *Credo* » du 30 juin 1968. Saint Jean-Paul II utilise à son propos l'expression « *la première canonisation de l'histoire, accomplie par Jésus* » (AG 16/11/1988).

La mémoire du Bon Larron figure dans le calendrier des Églises orthodoxes le 12 octobre. On peut supposer que cette date a une origine liturgique (une translation de reliques, par exemple ; il y a une relique de la croix du Bon Larron dans la basilique de la Sainte Croix à Jérusalem). Cette mémoire n'est plus célébrée couramment, mais le Bon Larron est évoqué très souvent dans les textes liturgiques et dans la spiritualité byzantine, comme dans les autres rites orientaux ainsi que dans le rite ambrosien. À la célébration de la Divine Liturgie de saint Jean Chrysostome, il apparaît notamment dans le refrain du chant des Béatitudes (dans les églises slaves), dans la prière des encensements de l'autel, et dans la prière de préparation à la communion, d'abord pour les célébrants et ensuite pour les fidèles : « [...] *À ta mystique et sainte Cène, en ce jour, ô Fils de Dieu, donne-moi de participer. [...] Comme le larron je m'écrie : souviens-toi de moi, Seigneur, quand tu entreras dans ton Royaume.* » Dans les églises grecques, ce tropaire est chanté pendant la communion des fidèles.

Le Patriarcat latin de Jérusalem a retenu le 12 octobre⁶ pour fêter solennellement le Bon Larron, et cette date a été choisie pour célébrer sa mémoire par les diocèses de Lyon (1976), de Sées et de Saint-Flour et par bon nombre de monastères (Campénéac, Oelenberg...) et d'instituts (Frères de Saint-Jean, Serviteurs de Jésus et Marie, Camilliens). En 1985 la Congrégation pour le Culte divin a accordé à l'Aumônerie nationale des prisons en France de célébrer la mémoire du Bon Larron le 12 octobre.

À « Jérusalem », la fête du Saint Bon Larron était indiquée sur notre feuille liturgique dès nos premières années. Depuis 1993 au moins, elle est fêtée avec des textes propres. Dans le Sanctoral préparé par la Commission liturgique, elle est considérée comme une « Mémoire propre facultative » de « Jérusalem ».

L'homélie de fr. Pierre-Marie donnée en annexe au présent document illustre ce choix. On y relève l'origine évangélique de la « canonisation » du Bon Larron et la mise en valeur de la miséricorde divine. On se souviendra aussi que fr. Pierre-Marie a entretenu une longue correspondance avec un laïc breton, Yves Carrer, qui s'attachait à faire connaître la figure du Bon Larron.

*

⁶ « Le culte du saint Bon Larron existe à Jérusalem depuis le X^e siècle. Il continue d'être célébré dans le Patriarcat latin de Jérusalem le 12 octobre comme mémoire facultative, obligatoire au Saint-Sépulcre. »

Pour la messe du Saint Bon Larron, nous utilisons les textes liturgiques et les oraisons qui suivent :

Lectures : Isaïe 1,16-18 ; Psaume 31,1-2a.5.10b-11 ; Luc 23,39-43

Antienne d'ouverture :

L'un des malfaiteurs suspendus à la croix disait à Jésus : « Seigneur, souviens-toi de moi quand tu viendras comme Roi ».

Prière :

Dieu de puissance et de miséricorde, toi qui justifies les pécheurs, nous te supplions humblement : par le regard aimant de ton Fils qui attira le Bon Larron, appelle-nous à la vraie pénitence et donne-nous cette gloire éternelle dont il reçut alors la promesse. Par Jésus Christ ...

Acclamation de l'Evangile :

« Jésus, souviens-toi de moi quand tu viendras comme Roi ! »

Prière sur les offrandes :

Que cette Victime, nous t'en supplions, Seigneur, nous purifie de toutes nos fautes, puisque sur l'autel de la croix, elle a enlevé le péché du monde. Par Jésus Christ ...

Antienne de communion :

« Vraiment, je te le déclare, aujourd'hui, avec moi, tu seras dans le paradis ».

Prière après la communion :

Que cette communion à tes mystères, Seigneur Jésus, nous achemine vers ce bonheur que, dans ta miséricorde, tu as promis au Bon Larron, alors que tu étais suspendu à la croix. Toi qui règues ...

(source : missel du Patriarcat Latin de Jérusalem - traduction du missel du Diocèse de Lyon.)

Annexe

Homélie de frère Pierre-Marie pour la fête du saint bon larron (12 octobre 1998)

Nous célébrons aujourd'hui la mémoire
de quelqu'un dont on ne connaît même pas le nom. (...)
De celui que, faute de pouvoir rien en dire,
on se contente d'appeler *le bon larron*.

L'Église n'a cependant nul besoin de le canoniser
car il a été, le premier, déclaré *en paradis* par *le Fils de l'homme*.
Ce Fils de l'homme qui est Fils de Dieu et dont il est dit
qu'il *reviendra*, à la fin, *pour juger le monde* (Mt 25,31 ; 2 Tm 4,1).
Ce Christ Roi d'amour, couronné sur la croix de notre rédemption
et dont l'évangéliste saint Luc
nous rappelle l'inoubliable parole.
La parole la plus chargée de tendresse, d'espérance et de miséricorde
que Jésus a pu adresser à un homme de la terre :
En vérité, je te le dis, aujourd'hui,
tu seras avec moi en paradis (Lc 23,43).

*

Telle est, dans l'Évangile selon saint Luc,
l'ultime adresse de Jésus aux hommes.
C'est dire comme nous restons redevables au bon larron
de l'avoir suscitée en faisant acte de respect et d'humilité
à l'égard du *Seigneur de la gloire* crucifié à ses côtés.
Jésus, souviens-toi de moi quand tu seras dans ton Royaume.
On ne saurait faire prière plus belle
à l'adresse de notre Rédempteur.
et l'on comprend pourquoi l'Église d'Orient
en a fait le refrain du chant des Béatitudes
que nous nous plaçons à reprendre ici-même,
pendant la procession clôturant la liturgie de chaque jeudi soir.

*

La réponse jaillie spontanément des lèvres mourantes du Sauveur,
à l'adresse de cet homme dont l'Évangile
n'a rien pu dire d'autre que : *c'était un brigand*,
nous touche tous, au fond du cœur.
Car elle exprime, de la part du Christ,
autant de force que de douceur,
de réconfort que de miséricorde,
de compassion attendrie que de ferme espérance.
Nous avons tous besoin de ressentir et de recevoir cela
de la part du Dieu fait homme venu nous racheter !
Mais, par dessus tout, nous relevons en cette promesse,
la marque d'une souveraine liberté.
Car elle est prononcée à l'heure
de ce qui paraît l'anéantissement de Jésus sur sa croix
et qui est, en fait, celle de la manifestation glorieuse

de son amour vainqueur.
 D'un amour prouvé *jusqu'à la fin et jusqu'à l'extrême* (Jn 13,2 ; 15,13)
 et qui est *plus fort que la mort* (Ct 8,4).
 Car, à l'instant même où elle vient le prendre
 et crie *victoire* (1 Co 15,55),
 Jésus Christ, le Seigneur la transforme pour nous en vie éternelle !
En vérité je te le dis,
aujourd'hui, tu seras avec moi en paradis (Lc 23,43).
 On n'oubliera jamais cette parole proférée entre ciel et terre !

*

En vérité, je te le dis.
 ce que proclame ainsi le Christ
 n'est pas qu'une vague promesse, l'attente,
 l'espérance de quelque chose que l'on pense être vrai,
 c'est une certitude.
 Une proclamation personnelle d'une vérité divine.
 Il nous est bon d'entendre cette affirmation du Seigneur
 nous disant combien nous pouvons ajouter foi en sa parole de vie.

Aujourd'hui.
 Cet *aujourd'hui* est, lui aussi, plein de lumière.
 Tout pécheur qu'ait pu être le brigand
 condamné à la crucifixion,
 il lui a suffi, comme le fils prodigue,
 d'une simple parole manifestant son repentir
 pour être aussitôt lavé, pardonné, ouvert au salut.
 C'est chaque *aujourd'hui* que Dieu nous propose
 de partager son amour et sa vie.
 D'établir sa demeure en notre cœur.
En vérité je vous le dis, le Royaume de Dieu est au-dedans de vous (Lc 17,21).
 Telle est, si nous le voulons, la réalité quotidienne
 de ce que nous pouvons appeler, nous aussi, « *un ciel anticipé* ».

Tu seras avec moi en paradis.
 Nous ne serons pas seulement, un jour, et pour toujours avec Jésus ;
 nous serons avec lui, en paradis de lumière et de joie ;
 nous serons dans le partage de sa vie en plénitude (Ep 3 ,19).

*

Que soit donc béni le saint bon larron
 d'avoir valu à notre terre, une telle parole d'espérance
 de la part de *Celui qui est descendu du ciel,*
le Fils de l'homme qui est au ciel (Jn 3,13).

Te Deum

Le *Te Deum* est une hymne latine d'action de grâces, longtemps attribuée à S. Ambroise, mais sans doute composée par Nicéas, évêque de Remesiana (Dacie), à la fin du IV^e ou au début du V^e siècle. Elle est aussi appelée, dans certains manuscrits, *laus angelica* ou *hymnus in die dominica*.

Usage liturgique

- 1- Dans sa Règle, S. Benoît demande de le chanter pendant l'office des vigiles du dimanche ; il doit être entonné par l'abbé et suivi de la lecture de l'Évangile du jour (ch. XI).
- 2- Dans l'office monastique romain, il est chanté à la fin des vigiles, chaque dimanche et aux jours de fêtes et solennités.
- 3- Dans la liturgie de rite romain actuel, il est chanté lors de l'office des matines des dimanches et jours de fêtes et solennités.

À Jérusalem

Pourquoi le chanter ?

Pour solenniser certaines fêtes ou solennités.

Dans quelles versions ?

Nous pouvons chanter la version grégorienne ou la version d'André Gouzes.

Quels critères retenir pour son usage ?

- la capacité de pouvoir le chanter de façon légère et dynamique sans trop baisser
- et l'attention à ce que son usage ne rende pas les offices trop longs, trop lourds.

Recommandation :

nous recommandons de ne le chanter qu'aux solennités (1^{ères} vêpres, vigiles ou 2^{èmes} vêpres), lorsqu'elles tombent un dimanche ou un jour férié.

Note sur les paroles de certains chants

1. Pour le **Tropaire T 594 « Que Dieu se lève**, ses ennemis seront dispersés ! Les justes jubilent devant la face de Dieu. Ils s'exaltent et dansent de joie » de la *Liturgie chorale du peuple de Dieu*. » :
 - a. Nous confirmons la correction du refrain – qui cite un verset du Psaume 68 - de la manière suivante « Ils **exultent** et dansent de joie ».
 - b. Nous proposons de modifier le couplet 4 « le Fils n'a pas gardé jalousement (...) la chair de Dieu règne à la droite du Père » en le remplaçant par :
« le Fils n'a pas gardé jalousement (...) **la chair du Verbe** règne à la droite du Père ».

2. Pour **l'Hymne de St Joseph, F 14**, de la *Liturgie chorale du peuple de Dieu*, nous proposons de modifier le couplet 2, 1^{ère} stique : « Joseph annonça à David l'ancêtre de Dieu les merveilles que ses yeux avaient contemplé...» de la manière suivante :
« Joseph annonça à David l'ancêtre **du Messie** les merveilles que ses yeux avaient contemplé...».

3. Pour le **choral des frères moraves, En ce jour est crucifié, L 800**, de la *Liturgie chorale du peuple de Dieu*, au couplet 1, la question a été posée de la justesse du texte suivant : « nous adorons tes souffrances ».
Nous suggérons de conserver ce texte. Le contexte de ce chant n'a rien de doloriste ; il s'agit clairement du Christ révélant sa Seigneurie sur la croix : « le Roi des cieux, Tu es Seigneur, Seigneur dans ton Royaume ». Par ailleurs, il s'agit d'une métonymie (une partie pour le tout) : « nous t'adorons, toi qui souffres ».

Sur le rituel de profession

Présidence de la célébration

Autant que possible pour les professions temporaires et habituellement pour les professions perpétuelles, les professions sont célébrées au cours de l'Eucharistie.

Les professions perpétuelles sont présidées, autant que possible, par un évêque invité par les prieurs généraux.

En l'absence d'un évêque, la présidence est assurée :

- pour la profession de frères et sœurs : par le prier général des frères ou par un prêtre invité par les prieurs généraux ;
- pour la profession de sœurs : par un prêtre invité par la prieure générale qui peut bien sûr être le prier général des frères ;
- pour la profession de frères : par le prier général des frères ou par un prêtre invité.

Remarque : dans la rédaction du présent document, n'a pas été pris en compte la possibilité que le prier général des frères ne soit pas prêtre.

Liturgie de profession

Procession d'entrée : thuriféraire, porte-croix, céroféraire, concélébrants (*ad libitum*), professes, maîtresse des novices et/ou prieure locale, prieure générale, profès, maître des novices et/ou prier local, prier général, célébrant.

Après l'homélie, les prieurs généraux concernés montent dans le chœur. Ils y demeurent tout au long de la profession.

La liturgie de profession proprement dite commence par une **monition** qui est faite par le prier général ou son délégué, s'il n'y a que des frères ; la prieure générale ou sa déléguée, s'il n'y a que des sœurs ; le prier général ou la prieure générale (ou leur délégué), s'il y a des frères et des sœurs.

La monition est suivie par une invocation de l'Esprit Saint sur l'assemblée entière. Pour la profession perpétuelle, cette invocation sera le Chant du *Veni Creator* (en latin ou dans une autre langue).

Appel et dialogue initial.

Chaque frère est appelé par son prier, puis chaque sœur est appelée par sa prieure.

L'ordre de l'appel est le suivant :

1. profession temporaire
2. profession définitive
3. profession perpétuelle

1. frères
2. sœurs

L'appel est formulé de la manière suivante :

Prieur(e) local(e) :

- Pour la profession temporaire/perpétuelle dans nos Fraternités Monastiques de Jérusalem, que s'avance frère N / sœur N.

Le/la future/e profè/se :

- Me voici.

Le/la future/e profè/se *s'avance devant l'autel.*

Suit le **dialogue préalable à la profession**. Puisque ce dialogue vérifie la détermination et la liberté des candidat(e)s vis-à-vis de la profession dans l'Institut, l'interlocuteur des candidat(e)s sera :

- 4- s'il n'y a que des frères : le prieur général ou son délégué ;
- 5- s'il n'y a que des sœurs : la prieure générale ou sa déléguée ;
- 6- s'il y a des frères et des sœurs : le célébrant. Dans le cas d'un célébrant extérieur à la communauté, on remplacera « notre » ou « nos » par « votre » ou « vos » dans la deuxième question.

- Chère frère N / sœur N, pourquoi t'avances-tu devant l'autel du Seigneur au milieu de son Église ici rassemblée ?

- Je demande la miséricorde de Dieu pour être reçu/e à la profession monastique.

Ici comme dans tout le rituel, l'expression « Père » n'est plus utilisée, sauf si c'est un évêque qui mène le dialogue initial.

Et la suite du dialogue...

Prière du célébrant et litanie des saints

La **prière** revient au célébrant. Elle est utilisée aussi bien pour la profession temporaire que pour la profession perpétuelle.

Pour la profession perpétuelle, on chante alors **la litanie des saints**. La litanie des saints est chantée debout les dimanches et pendant le temps pascal ; sauf raison pratique, elle est chantée à genoux en dehors des dimanches et du temps pascal.

Pour la profession temporaire, on chante une antienne.

Profession

L'invitation à prononcer la formule de profession est faite :

- 1 pour les frères : par le prieur général ou son délégué ;
- 2 pour les sœurs : par la prieure générale ou sa déléguée.

N.B. : L'ordre des professions est le même que l'ordre de l'appel donné ci-dessus.

La **réponse à la profession** appartient au prieur général ou à son délégué pour les frères, à la prieure générale ou à sa déléguée pour les sœurs.

Si le/la prieur/e général/e est représenté/e par un/e délégué/e, on emploiera la formule suivante :

*« Et moi, frère N / sœur N, délégué/e de notre prieur/e général/e, frère N / sœur N,
en son nom et au nom de la Communion des frères / sœurs de Jérusalem,
je te promets à toi, cher frère N, chère sœur N,
de faire confiance à l'action de l'Esprit Saint en toi, et de t'aider à y répondre.
Que le Seigneur Christ t'accorde, en récompense de ta fidélité, la joie et la vie éternelle. »*

Le baiser de paix est donné au célébrant, aux prieurs généraux, aux autres frères et sœurs ayant fait profession, ainsi qu'aux prieurs locaux en redescendant dans le chœur.

Prière finale et renvoi

La **prière finale** revient au célébrant.

Le renvoi sera fait par :

- 1 s'il n'y a que des frères : le prieur général ou son délégué
- 2 s'il n'y a que des sœurs : la prieure générale ou sa déléguée
- 3 s'il y a des frères et des sœurs : le célébrant

Pour la Prière Eucharistique, on insère l'intercession pour les nouveaux profès prévue par le Missel Romain.

Rituel d'engagement des membres des Fraternités Évangéliques de Jérusalem

L'engagement des membres des Fraternités Évangéliques de Jérusalem est célébré « *si possible lors d'une récollection, et en présence des Prieurs Généraux des Fraternités Monastiques de Jérusalem, ou des personnes qu'ils auront déléguées à cet effet, et du Conseil Local des Responsables* »⁷.

Il est préférable, par souci de simplicité et de discrétion, que cet engagement ne soit pas célébré lors d'une Eucharistie rassemblant de nombreux fidèles. Il aura donc lieu, autant que possible, lors de l'office de Laudes, de Vêpres ou de Vigiles.

*

La liturgie commence comme à l'ordinaire : ouverture..., psaumes et cantique, puis :

Lecture patristique

Alléluia ou Prokimenon

Évangile ou Lecture biblique, et acclamation

Monition d'un frère ou d'une sœur (prêtre, prieur, prieure ou frère ou sœur membre du quatuor) qui situe brièvement les engagements dans la lumière de la Parole qui a été proclamée, et qui appelle les deux membres laïcs du quatuor à s'avancer.

Les deux membres laïcs du quatuor **appellent les laïcs** par leur nom : ceux-ci répondent l'un après l'autre « *Me voici* », s'avancent, et forment un demi-cercle. (Si nécessaire, frères et sœurs se placent de côté pour libérer de l'espace)

Après ce mouvement : **antienne** invoquant l'Esprit Saint

Prière d'engagement

Bénédiction (par le prêtre qui préside la liturgie)

Triple **Amen** chanté

Puis tous retournent à leur place.

Il est possible d'insérer ici une **bénédiction de nouveaux répondants** :

Brève monition du frère ou de la sœur désigné(e) donnant le sens de cette bénédiction

Antienne

Bénédiction (par le prêtre qui préside la liturgie), puis tous retournent à leur place.

*

⁷ « L'engagement des membres est pris sous forme de promesse, dans les termes du paragraphe IX. Il est au cœur de la vie des Fraternités Évangéliques de Jérusalem dont il constitue la spécificité propre. Cet engagement, qui n'est pas un vœu, est pris pour un an renouvelable. Il se prend localement, si possible lors d'une récollection en présence des Prieurs Généraux des Fraternités Monastiques de Jérusalem, ou des personnes qu'ils auront déléguées à cet effet, et du Conseil Local des Responsables. » (Statuts de l'Association des Fraternités Évangéliques de Jérusalem approuvés le 11 juin 2012 par le Cardinal André Vingt-Trois, Archevêque de Paris, III-B.)

La liturgie se poursuit avec : Benedictus / Magnificat

Litanies incluant une prière pour ceux qui viennent de s'engager (lors des Vêpres)

Trisagion (peut être omis si nécessaire)

Notre Père

Oraison

Conclusion

Constitution de Comités liturgiques locaux

Mission

La mission des Comités liturgiques locaux est

- de garantir une vie liturgique saine et vivante
- de veiller à la fidélité au patrimoine liturgique de Jérusalem et aux justes adaptations aux réalités locales
- de répondre à des questions ponctuelles
- de permettre une relecture de la vie liturgique.

Composition

La composition du comité liturgique local sera déterminée d'un commun accord par les deux prieurs locaux.

Elle comprendra :

1. Un noyau permanent choisi par exemple parmi : prieurs, coordonateurs de la liturgie (si cela existe localement), cérémoniaire(s), chargé(e)(s) de l'élaboration des feuilles liturgiques, un frère et/ou une sœur qui a une compétence particulière par rapport à la liturgie de Jérusalem, etc....
2. Tel(le) ou tel(le) frère ou sœur ou une personne-ressource invité(e) occasionnellement.

Mode de fonctionnement

Le comité liturgique local se réunira au moins pour une rencontre de mise en route de début d'année et une rencontre de relecture de fin d'année. D'autres rencontres seront programmées selon les nécessités, notamment en vue des grands temps liturgiques.

Lors de chaque rencontre, le comité désignera un(e) animateur(rice) de la rencontre, et un(e) secrétaire qui élaborera un compte rendu.

L'ordre du jour sera fait par les prieurs (ou les coordonateurs de la liturgie) et diffusés à l'avance.

Le comité liturgique local veillera à tenir les deux Fraternités informées du résultat de ses travaux.

Table

Sanctoral	p. 3
Le « Geste du Serviteur » dans la liturgie du Jeudi Saint	p. 11
L'Office de nuit du Jeudi Saint.....	p. 19
La signification du cierge pascal et sa place dans la liturgie	p. 22
L'octave de Pentecôte.....	p. 29
Séquences	p. 32
La Mémoire du Bon larron	p. 33
Te Deum	p. 37
Note sur les paroles de certains chants	p. 38
 Rituels	
Sur le rituel de profession	p. 39
Rituel d'engagement des membres des Fraternités Évangéliques de Jérusalem.....	p. 42
 Divers	
Constitution de Comités liturgiques locaux.....	p. 44

